



Evaluation du projet MED'ACT

Phase 2 - Volet 1 (2005 - 2006)
Cultures urbaines euro-méditerranéennes

Rapport intermédiaire

Alexis Castro et Gian Giuseppe Simeone

Octobre 2006

Résumé exécutif

L'initiative pilote Med'Act (Mediterranean Europe Development Action of Cities and Towns) est née de la volonté des villes membres de la Commission Euromed des Eurocités, présidée par la Ville de Bordeaux, de prendre une part active à la relance du partenariat euro-méditerranéen. Elle résulte également du constat de l'absence d'un véritable programme communautaire de coopération décentralisée pour les villes euro-méditerranéennes.

Lancée en 2003, avec le soutien du programme MEDA de la Commission européenne, elle vise à développer la coopération décentralisée entre villes situées de part et d'autre du bassin méditerranéen, autour de deux axes principaux : la culture et l'environnement.

Les objectifs généraux de l'action sont de contribuer à l'identification des intérêts communs des villes euro-méditerranéennes, de promouvoir leur coopération, de faciliter les contacts et les échanges d'expériences, de faire bénéficier d'autres municipalités de l'expertise des villes en matière culturelle et environnementale, de développer les capacités des autorités locales par la formation des ressources humaines et de promouvoir les bonnes pratiques de développement local.

La phase 1 du volet I « Cultures urbaines euro-méditerranéennes » a été mise en œuvre entre juillet 2003 et juillet 2004. Elle a consisté en plusieurs actions croisant création contemporaine et sauvegarde du patrimoine, telles une semaine consacrée à des artistes euro-méditerranéens, au sein du festival de musique et de danse *Novart*, à Bordeaux ; la présentation d'un stand Med'Act et l'organisation d'une conférence de maires de villes du pourtour méditerranéen, ainsi que de deux tables rondes sur le patrimoine, le tourisme et le développement durable, dans le cadre du Salon des biens culturels de Venise, organisé fin novembre 2003 ; l'organisation d'un symposium sur le thème du dialogue des cultures euro-méditerranéennes, et plus particulièrement sur le théâtre, en avril 2004 à Tunis ; la mise en place, en juin 2004, d'un Centre d'informations touristiques et d'un Centre des Métiers d'art dans la vieille ville de Byblos.

La phase 2 du volet I, quant à elle, visait plus spécifiquement à favoriser l'échange d'expériences et de meilleures pratiques entre les collectivités partenaires sur les politiques, les stratégies et les outils à mettre en œuvre en matière de gestion bibliothécaire et d'ouverture des bibliothèques au public. Cette phase a été développée entre février 2005 et novembre 2006, en partenariat entre la Mairie de Barcelone - chef de file - et les Mairies de Strasbourg, de Thessalonique, de Casablanca, de Fès et de Jdeideh.

A l'issue de 21 mois de coopération - le délai de réalisation ayant été sensiblement prolongé - les résultats de cette seconde phase de Med'Act apparaissent encourageants. Un échange et des transferts d'expériences effectifs entre partenaires ont permis le renforcement des capacités de gestion des bibliothèques des villes partenaires de la rive Sud de la Méditerranée, Casablanca, Fès et Jdeideh.

Table des matières

1. Introduction	p. 5
2. Description du projet et de ses objectifs	p. 7
3. La phase 2 du volet I « Cultures urbaines euro-méditerranéennes »	p. 8
3.1. Les objectifs	
3.2. Activités	
3.3. Données budgétaires	
4. Conception du projet Med'Act	p. 10
4.1. Les étapes de l'élaboration	
4.2. Une initiative pilote	
5. La structure du projet et le dispositif de mise en œuvre	p. 13
5.1. La structure générale du projet	
5.1.1. La structure du projet	
5.1.2. La cohérence interne du projet	
5.2. Le dispositif de mise en œuvre du projet	
5.2.1. Coordination du projet	
5.2.2. Gestion administrative et financière	
5.2.3. Réunions de coordination et communication interne	
6. Contenu du projet pour chaque action	p. 16
6.1. Activités d'organisation, de gestion et de coordination générale du projet	
6.2. Activités de formation et d'assistance technique	p. 18
6.3. Activités de dynamisation culturelle dans les bibliothèques	p. 20
6.4. Dotations d'équipements informatiques	P. 21
6.5. Autres activités relatives au projet	p. 21
7. Bilan général	p. 22
7.1. Une phase expérimentale	
7.2. Bilans et acquis du projet	

1. Introduction

Ce rapport d'évaluation porte sur la seconde phase (Barcelone, Strasbourg, Thessalonique, Casablanca, Fès, Jdeideh) du volet I du projet Med'Act et doit être considéré dans le prolongement du premier exercice d'évaluation, concernant la première phase de l'action, réalisé en février 2005 par le bureau d'études Culture Lab. Un certain nombre de descriptions et de considérations générales sur l'action Med'Act dans son ensemble ont d'ailleurs été maintenues dans le présent rapport, pour des raisons de cohérence et de compréhension.

Dans le cadre de la présente évaluation, le bureau d'études Culture Lab s'est basé sur la méthodologie habituellement utilisée dans le cadre de l'évaluation de projets européens de coopération, conformément aux principes préconisés par la Commission européenne. Cette approche technique a toutefois été enrichie et adaptée par l'expertise de Culture Lab en matière de gestion culturelle, d'évaluation de projets et de programmes européens, favorisant ainsi une meilleure lecture et compréhension du projet Med'Act dans ses ambitions culturelles et la diversité de ses actions.

Une mission de contact et de collecte d'informations a de plus été effectuée à Barcelone en juin 2005.

L'exercice d'évaluation a été axé, en accord avec les souhaits du commanditaire, avant tout sur la cohérence entre les objectifs affichés, la structure du projet, les modalités de mise en œuvre et la réalisation effective de ses différentes actions. Les aspects liés à la gestion financière proprement dite, pouvant fournir des indications significatives pour la détermination du rapport coût/efficacité des actions menées n'ont pu être abordés par manque d'informations et de documentation. Il en est de même pour une série d'aspects factuels relatifs à la mise en œuvre du programme d'activités.

Il faut en effet souligner le fait que le présent rapport a dû être clôturé fin octobre 2006, pour des raisons contractuelles relatives à l'achèvement de la mission de coordination du volet I par la Ville de Bordeaux, alors que la phase 2 de Med'Act a été prolongée par un avenant au contrat de subvention sollicité par la Ville de Barcelone jusqu'au 30 novembre 2006.

Par conséquent, les auteurs du rapport n'ont pu obtenir et exploiter que des données provisoires et incomplètes relatives à la mise en œuvre des différentes activités de la phase 2, telles que contenues dans les rapports intermédiaires transmis par la Ville de Barcelone. Les données définitives, ainsi que les résultats et bilans finaux des actions menées ne seront transmis à la Ville de Barcelone par les partenaires que dans le courant du mois de novembre 2006.

Il est à signaler également que les deux demandes d'avenant à la convention de subvention communautaire, négociées directement entre la Ville de Barcelone et la

Commission européenne sans l'entremise de la Ville de Bordeaux - chargée nominalement de la coordination générale des deux phases du volet I de Med'Act, n'ont pas manqué de soulever des difficultés de gestion au sein de cette dernière administration, notamment en ce qui concerne ses propres obligations contractuelles administratives et financières vis-à-vis de la Commission européenne.

2. Description du projet et de ses objectifs.

L'initiative pilote MED'ACT (Mediterranean Europe Development Action of Cities and Towns) est née de la volonté des villes membres de la Commission Euromed des Eurocités, présidée par la Ville de Bordeaux, de prendre une part active à la relance du partenariat euro-méditerranéen.

Lancée en 2003, avec le soutien du programme MEDA de la Commission européenne, elle vise à développer la coopération décentralisée entre villes situées de part et d'autre du bassin méditerranéen, autour de deux axes principaux : la culture et l'environnement.

Les **objectifs généraux** de l'action sont de contribuer à l'identification des intérêts communs des villes euro-méditerranéennes, de promouvoir leur coopération, de faciliter les contacts et les échanges d'expériences, de faire bénéficier d'autres municipalités de l'expertise des villes en matière culturelle et environnementale, de développer les capacités des autorités locales par la formation des ressources humaines et de promouvoir les bonnes pratiques de développement local.

Ses **objectifs spécifiques** sont :

- Promouvoir l'engagement des collectivités locales dans le partenariat euro-méditerranéens et établir les bases d'un programme de coopération décentralisée à long terme,
- Créer un espace de dialogue, d'échanges et de coopération entre les villes selon deux axes principaux : culture urbaine et développement urbain durable.

Le projet MED'ACT se subdivise en deux volets, chacun d'eux s'articulant en deux phases:

Volet I - Cultures urbaines euro-méditerranéennes			
Coordinateur général : Bordeaux			
Phases	Ville coordinatrice	Villes partenaires	Périodes concernées
Phase 1	Bordeaux	Byblos - Tunis- Venise	07/2003 - 07/2004
Phase 2	Barcelone	Casablanca-Fès- Thessalonique Strasbourg-Jdeideh	02/2005 - 11/2006

Volet II - Développement urbain durable			
Coordinateur général : Rome			
Phases	Ville coordinatrice	Villes partenaires	Périodes concernées
Phase 1	Rome	Bruxelles-Sfax-Mahdia	-
Phase 2	Gênes	Marseille-Sidi Abdellah Amioun	-

3. La phase 2 du volet I « Cultures urbaines euro-méditerranéennes »

3.1 Les objectifs

La phase 2 du volet I « Cultures urbaines euro-méditerranéennes » (février 2005-novembre 2006) a poursuivi les trois objectifs suivants :

- Promouvoir un modèle euro-méditerranéen de bibliothèque publique commun à l'ensemble des collectivités partenaires.
- Développer des outils communs de gestion et de développement des bibliothèques au niveau euro-méditerranéen.
- Définition des modalités d'une coopération renforcée afin d'établir un partenariat durable entre les villes euro-méditerranéennes.

3.2 Activités

La phase 2 du volet I a débuté à Barcelone les 5 et 6 février 2005 par une première rencontre de travail destinée à finaliser le calendrier des manifestations qui se tiendront dans le cadre du projet Med'Act. Cette seconde phase du volet I pilotée par la ville de Barcelone est centrée sur la modernisation des bibliothèques municipales d'un ensemble de villes situées sur les deux rives du bassin méditerranéen : Barcelone (E), Casablanca (Maroc), Fès (Maroc), Thessalonique (GR), Jdeideh (Liban) et Strasbourg (F).

Cette deuxième phase du projet « Med'Act » d'une durée initiale d'un an - étendue ensuite à 21 mois (février 2005 - novembre 2006), comporte quatre volets principaux, à savoir :

- Activités d'organisation et de gestion, ainsi que de coordination générale du projet (rencontres et réunions de coordination - comités de pilotage).
- Activités d'assistance technique et formation (organisation de missions d'expertise à Casablanca, Fès et Jdeideh et de cycles de formation à Barcelone et Strasbourg à destination des bibliothécaires des villes partenaires du sud de la Méditerranée (Casablanca, Fès et Jdeideh) et de Thessalonique).
- Activités de dynamisation culturelle dans les bibliothèques (développement de manifestations culturelles et artistiques dans l'ensemble des bibliothèques des villes partenaires).
- Dotation d'équipements informatiques (modernisation et informatisation des bibliothèques municipales, notamment celles de Casablanca et de Fès)

3.3. Données budgétaires

Pour la phase 2 du volet I projet Med'Act, le budget général correspond à 624.450 €. La Commission européenne a attribué au projet une subvention d'un montant de 450.450 €, correspondant à 72,13 % du montant total du projet. Le solde a été complété par les Villes partenaires.

Le cofinancement des villes partenaires se répartit comme suit :

Ville de Barcelone : 41.500 €
Ville de Strasbourg : 39.500 €
Ville de Casablanca : 31.000 €
Ville de Fès : 31.000 €
Ville de Thessalonique : 21.000 €
Ville de Jdeideh : 10.000 €

4. Conception du projet Med'Act

4.1. Les étapes de l'élaboration

L'initiative pilote Med'Act est née du constat de l'absence d'un véritable programme communautaire de coopération décentralisée pour les villes euro-méditerranéennes, et de la volonté des villes de prendre une part active à la relance du partenariat euro-méditerranéen.

Cette volonté, déjà ancienne, a été exprimée à plusieurs reprises au cours de grands événements internationaux organisés par les villes, tels la Conférence des villes de la Méditerranée de Barcelone en 1995, le Sommet des villes de la Méditerranée de Marseille en 1998 et de Gênes en 2000, les assises de la Méditerranée de Marseille en 2000, les réunions du groupe Méditerranée de la Fédération Mondiale des Cités Unies, et du Comité Permanent pour le partenariat euro-méditerranéen des Pouvoirs locaux et régionaux, du Conseil des Communes et Régions d'Europe, ainsi que de la Commission Euromed des Eurocités.

Med'Act est le résultat d'une réflexion menée de concert par cette dernière Commission, créée à Bordeaux en novembre 2000 et réunissant une cinquantaine de villes euro-méditerranéennes, nourrie par les textes et les rencontres suivants :

La Déclaration de Barcelone de 1995, qui a jeté les bases d'une nouvelle forme de coopération économique, politique et sociale, tout en permettant la mise en œuvre d'actions concrètes dans le cadre de programmes communautaires (p.ex. le programme de coopération décentralisée entre les villes « Med Urbs »).

Dans les attendus de ce document, les participants se déclarent notamment « convaincus que l'objectif général consistant à faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité exige le renforcement de la démocratie et le respect des droits de l'homme, un développement économique et social durable et équilibré, la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une meilleure compréhension entre les cultures (...). Dans le chapitre consacré au « Partenariat dans les domaines social, culturel et humain : développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles », ils conviennent de « renforcer et/ou mettre en place les instruments nécessaires à une coopération décentralisée pour favoriser les échanges entre les acteurs du développement dans le cadre des législations nationales : responsables de la société politique et civile, du monde culturel et religieux, des universités, (...) ».

La troisième conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères tenue à Stuttgart les 15-16 avril 1999. Celle-ci a encouragé les

collectivités locales à s'engager pour le partenariat euro-méditerranéen. C'est dans ce contexte que la ville de Bordeaux a obtenu des instances des Eurocités la création d'une **Commission Euromed**, née officiellement en novembre 2000 à Bordeaux. Au sein de ce groupe, devenu Commission du Pacte Euromed, les villes de l'UE et celles des rives méridionales et orientales de la Méditerranée se rapprochent, dialoguent et proposent de nouvelles perspectives de développement de la coopération euro-méditerranéenne.

La Commission Euromed a défini d'emblée ses objectifs :

Promouvoir les intérêts et le rôle des villes du Partenariat comme acteurs à part entière auprès des institutions européennes et des gouvernements nationaux.
Construire un partenariat solide et durable entre les villes d'Eurocités et les villes méditerranéennes du sud et de l'est pour atteindre les objectifs de Lisbonne.

Et plus spécifiquement:

Mettre en œuvre des projets de coopération.
Organiser des échanges d'expériences et des rencontres entre les villes.

La rencontre annuelle de la Commission Euromed des Eurocités, organisée les 14 et 15 juin 2001 à Casablanca. On y définit les axes prioritaires d'une proposition de programme de coopération décentralisée appelée **Pacte Euromed** :

Renforcement de la gouvernance locale
Mobilité urbaine
Gestion durable de l'environnement urbain
Villes, Culture et Patrimoine
Stratégie de développement des villes
Les technologies de l'information et de la communication
Cohésion sociale des villes
Urbanisme et logement.

La rencontre annuelle de la Commission Euromed des Eurocités, organisée les 22 et 23 février 2002 à Barcelone. A cette occasion, le Député-Maire de Bordeaux, M.Alain Juppé a présenté un projet de programme de coopération euro-méditerranéenne entre villes appelé « **Pacte Euromed** », accompagné d'une déclaration politique des Maires. Le Pacte Euromed est approuvé à l'unanimité en avril 2002 par les Ministres des affaires étrangères euro-méditerranéens à l'issue de la **5^{ème} conférence des Ministres euro-méditerranéens de Valence**. A cet égard, le Plan d'action de Valence, approuvé lors de cette conférence, « s'est félicité de la déclaration des villes euro-méditerranéennes réunies à Barcelone en février dernier. Il a également été convenu que la proposition du pacte euro-méditerranéen présentée par Eurocités méritait d'être étudiée de façon plus approfondie ».

- La réunion du Groupe de travail des villes euro-méditerranéennes des Eurocités, qui a eu lieu à Salé, le 18 octobre 2002. Les participants abordent la question de l'élaboration de propositions de projets de coopération, et en particulier d'un projet pilote de coopération décentralisée. Il est décidé de traiter dans le cadre de ce projet les axes n°3 (« environnement et développement durable ») et 7 (« culture et patrimoine ») du pacte Euromed, dans la mesure où ces thèmes ont recueilli le plus grand nombre de demandes de coopération.

4.2. Une initiative pilote

Le projet Med'Act est à considérer comme une initiative-pilote constituant une évolution et une alternative par rapport aux premières tentatives opérées par l'Union européenne dans la mise en œuvre d'un programme de coopération décentralisée euro-méditerranéenne. Celles-ci ont été reflétées notamment dans le programme Med Urbs, dont le fonctionnement a été rapidement interrompu pour cause de dysfonctionnements et de problèmes de gestion.

Il représente également un premier résultat concret du long processus de réflexion, de concertation et d'élaboration initié, comme spécifié plus haut, avec la Déclaration de Barcelone, en 1995. En tant que ballon d'essai, il a le mérite d'aborder deux thèmes à la fois larges et complémentaires (culture et environnement) au travers d'une série d'actions expérimentales, bien définies, abordant plusieurs domaines (p.ex. théâtre, musique, patrimoine...) au sein d'un même thème.

A ce titre, en tant qu'initiative pilote, la conception du projet est pertinente, et en ligne avec les principes et besoins de la coopération décentralisée euro-méditerranéenne, tels qu'exprimés par la Déclaration de Barcelone d'une part, et d'autre part avec la réflexion menée de 1999 à 2003 par la Commission Euromed des Eurocités.

5. La structure du projet et le dispositif de mise en œuvre

5.1. La structure générale du projet

5.1.1. La structure du projet

Le projet pilote se structure en quatre phases, reparties en deux volets généraux correspondant aux thèmes du projet.

Le volet I « Cultures urbaines euro-méditerranéennes » regroupe deux phases successives consacrées au développement culturel. La première, pilotée par la ville de Bordeaux, a comme partenaires les villes de Byblos, Tunis et Venise. Elle couvre une période de 12 mois, de juillet 2003 à juillet 2004. La seconde, pilotée par la ville de Barcelone, collabore avec les villes de Casablanca, Fès, Jdeideh, Thessalonique et Strasbourg. Elle comportait initialement une période de 12 mois, de février 2005 à février 2006, étendue ensuite jusqu'à novembre 2006.

Le volet II « Développement urbain durable » se subdivise lui aussi en deux phases couvrant chacune 12 mois. La première, pilotée par la ville de Rome, a pour partenaires Bruxelles, Sfax et Mahdia. La seconde, pilotée par Gênes, se base sur la coopération avec Marseille, Sidi Abdellah et Amioun.

Afin d'assurer la cohérence de ces initiatives et le suivi efficace des activités, la ville de Bordeaux assume la coordination générale du volet I, et la ville de Rome celle du volet II.

Le volet I, phase 2, objet du présent exercice d'évaluation, consiste en quatre catégories d'activités, gérées en coopération entre les villes partenaires, sous la coordination générale de la ville de Barcelone (chef de projet). Elles correspondent à une série d'actions :

1. Activités d'organisation et de gestion, ainsi que de coordination générale du projet
 - Comité de pilotage de Barcelone (5-6 février 2005)
 - Comité de pilotage de Fès (2-3 juin 2005)
 - Comité de pilotage de Strasbourg (1-2 décembre 2005)
2. Activités d'assistance technique et de formation
 - Activité « Cycle d'observation »
 - Activité d'assistance technique

3. Activités de dynamisation culturelle dans les bibliothèques

- Activité « Aller simple »
- Activité « Les rendez-vous de la bibliothèque »
- Activité « Nous sommes jeunes »

4. Dotation d'équipements informatiques

5.1.2. La cohérence interne du projet

S'agissant de la cohérence interne du projet, la structure générale et le mode de fonctionnement du réseau Med'Act ainsi que de la phase 2 du volet 1 apparaissent clairement définis.

Contrairement à la diversité des domaines abordés dans le cadre du volet I, phase 1 de Med'Act qui avait constitué à la fois un atout et une difficulté - travailler dans la diversité - pour le projet, le programme de cette deuxième phase a quant à lui permis de concentrer les ressources et les initiatives autour d'un domaine bien délimité : celui des bibliothèques. Cela a mené à la mise en place d'activités d'échanges et de développement cohérentes, susceptible d'obtenir des résultats concrets et durables.

En tant que projet-pilote, cette initiative répond à un réel besoin exprimé dans les politiques culturelles de toutes les villes participantes, consistant à mieux gérer et partager les connaissances scientifiques et techniques appliquées à la gestion d'un patrimoine commun - les livres et les bibliothèques - ainsi que l'ouverture de ce dernier vis-à-vis du public.

La linéarité du programme a de plus été soulignée par le profil semblable des différents partenaires et institutions - mairies de villes et bibliothèques municipales - qui ont pris part à ce projet.

5.2. Le dispositif de mise en œuvre du projet

Afin d'assurer la meilleure coordination du projet, il a été prévu un dispositif de gestion adapté à la mise en œuvre d'activités de nature différente se déroulant durant un laps de temps relativement court (21 mois, après extensions du délai).

5.2.1. Coordination du projet

En ce qui concerne la coordination et la gestion quotidienne des activités du réseau, un Comité de Pilotage a été mis en place, dans lequel ont siégé des représentants politiques et/ou administratifs des villes partenaires. Les membres de ce comité, outre des contacts réguliers par téléphone et par courriel, se sont rencontrés trois fois, à Barcelone (réunion de lancement du projet, 5-6 février 2005), à Fès (2-3 juin 2005) et à Strasbourg (1-2 décembre 2005). De plus, des réunions techniques ont eu

lieu entre représentants de villes partenaires afin de discuter de questions spécifiques relatives à la gestion logistique et financière du projet.

En ce qui concerne Barcelone, chef de file du projet, une équipe de coordination a été créée, représentée par Messieurs Francesc Freixa, Directeur de la Coopération internationale pour la Ville de Barcelone, Joaquim Cuxart, coordinateur général du projet et Alfonso Segura, consultant chargé des questions administratives et financières.

5.2.2. Gestion administrative et financière

Afin de pouvoir assurer la coordination des 2 phases du projet Med'Act, la Ville de Bordeaux a soumis le projet en délibération à son Conseil Municipal. L'adoption de cette délibération a permis l'ouverture dans le budget municipal d'enveloppes budgétaires exclusivement dédiées à ce programme, et notamment la création d'un CEX (centre d'exploitation) Med'Act.

Les relations financières de Barcelone avec ses partenaires n'ont pas fait l'objet de conventions formelles, étant donnée la modestie des budgets concernés, ainsi que les relations étroites entre les responsables du projet et ceux des autres villes partenaires. Des devis préliminaires ont été présentés au chef de file par les autres villes et, après validation, ont constitué la base des relations financières au sein du projet. Chaque ville partenaire a pu recevoir la quote-part du soutien européen lui revenant.

Les dépenses réalisées dans le cadre de cette deuxième phase du projet - pilotée par la ville de Barcelone - ont donc fait l'objet d'un suivi régulier et d'un contrôle de la part de la cellule de coordination catalane.

En cours de réalisation, deux avenants à la convention ont été sollicités directement par Barcelone à la Commission européenne. Ces demandes de modification, consistant essentiellement en des extensions du délai imparti pour la réalisation des activités, ont été présentées le 28 octobre 2005 (1^{er} avenant) et le 23 mai 2006 (2^{ème} avenant) et approuvées par la Commission européenne qui a accepté d'étendre la période d'éligibilité des frais jusqu'au 30 novembre 2006.

5.2.3. Le fonctionnement du dispositif

Tenu compte des résultats préliminaires de cette phase, l'on peut considérer que le dispositif général mis en œuvre a dans son ensemble donné des résultats satisfaisants.

Les modalités de **gestion financière**, d'après les éléments d'information en notre possession et de l'avis du chef de file du projet, semblent avoir fonctionné correctement, et ce malgré le dispositif informel (absence de convention formelles de partenariat) choisi pour ce projet. Il a fallu néanmoins surmonter quelques difficultés posées par les modalités techniques de transfert des fonds, notamment vers les villes du Sud de la Méditerranée (incompatibilité entre systèmes bancaires différents).

Quant aux demandes d'avenant à la convention de subvention communautaire, négociées directement entre la Ville de Barcelone et la Commission européenne, sans l'entremise de la Ville de Bordeaux - chargée nominalement de la coordination générale des deux phases du volet I de Med'Act, il est à signaler qu'elles n'ont pas manqué de soulever des difficultés de gestion au sein de cette dernière administration, notamment en ce qui concerne ses propres obligations contractuelles administratives et financières vis-à-vis de la Commission européenne.

En ce qui concerne la **communication interne au réseau**, le rôle de relais joué par le chef de file s'est révélé crucial pour assurer la coopération entre partenaires et la circulation efficace et régulière des informations. Comme il a souvent été constaté dans les projets de coopération décentralisée, le dialogue et les échanges transversaux se développent plus difficilement sans l'assistance active d'un coordinateur principal. La présence du chef de file a également permis de pallier aux difficultés posées par la multiplication des interlocuteurs qui a pu se vérifier auprès des partenaires au cours du projet.

6. Contenu du projet pour chaque action

6.1. Activités d'organisation, de gestion et de coordination générale du projet

Comité de pilotage de Barcelone (5-6 février 2005)

Les 5 et 6 février 2005, Barcelone a organisé la réunion de démarrage du projet, réunissant les représentants des bibliothèques et des relations internationales des 6 villes participantes (cf. compte rendu ci-joint). L'objet de cette réunion était de finaliser le programme de travail pour l'année à venir et de présenter aux participants le guide de gestion budgétaire du projet.

Les sujets à l'ordre du jour étaient :

- Les objectifs généraux du projet.
- La rédaction du programme et du calendrier d'activité définitifs.
- La formation dans la gestion de projets européens et du partenariat.

La rencontre a été effectuée dans la bibliothèque « Vila de Gràcia » et les participants ont profité de l'occasion pour visiter d'autres bibliothèques de la ville présentant différentes typologies et politiques d'ouvertures vers les publics.

Comité de pilotage de Fès (2-3 juin 2005)

Le deuxième Comité de pilotage a eu lieu dans la ville de Fès (cf. compte rendu ci-joint), en correspondance avec l'édition 2005 du Festival de Musique Sacrée.

L'objet de cette réunion était de dresser un bilan des premières actions engagées depuis la rencontre de Barcelone et notamment depuis la mission d'évaluation réalisée par Mme Poisson et GALVE, respectivement Directrice de la Bibliothèque Municipale de Strasbourg (BMS) et de la Bibliothèque Vila de Gracia de Barcelone, à Casablanca et Fès, en avril 2005 ; de finaliser les actions à venir dans les volets de l'action culturelle, de l'informatisation et de la « formation » ; d'évoquer les questions budgétaires et l'organisation du prochain Comité de Pilotage à Strasbourg, en décembre 2005.

Les sujets à l'ordre du jour étaient par conséquent :

- Avancement des activités menées depuis la rencontre de Barcelone.

- Définition des actions à venir.
- Questions de gestion budgétaire.
- Actions de communication autour du projet.

La rencontre a été effectuée à l'Hôtel de Ville de Fès. Les participants ont profité de l'occasion pour visiter le complexe d'Al-Hourria, siège de la bibliothèque municipale que Fès veut dynamiser grâce à l'action Med'Act.

Comité de pilotage de Strasbourg (1-2 décembre 2005)

Le troisième et dernier comité de pilotage s'est déroulé à Strasbourg (cf. compte rendu ci-joint) dans le centre administratif de la Communauté Urbaine, le premier jour, et dans la bibliothèque du Neudorf le second jour. La tenue du comité a coïncidé avec la célébration du Festival Strasbourg Méditerranée.

L'ordre du jour des travaux a été le suivant:

- Bilan des actions engagées depuis la rencontre de Fès.
- Programmation des actions à venir dans le cadre des activités culturelles, de mise en place des équipements informatiques et des initiatives de formation.
- Organisation du séminaire final de diffusion.
- Questions budgétaires.

A l'occasion de cette rencontre, les participants ont visité les bibliothèques du centre ville et de Cronenbourg. Ils ont également assisté au vernissage de l'exposition de Pascale Lefebvre fruit de son action culturelle à Fès et à Casablanca dans le cadre du projet Med'Act.

Aspects organisationnels non prévus initialement

Au début du mois d'octobre 2005, une réunion extraordinaire a eu lieu à Casablanca entre les responsables des deux villes partenaires marocaines et les responsables de la Municipalité de Barcelone afin d'aborder un certain nombre de questions relatives à la gestion financière du projet dans le cadre des accords conclus entre Barcelone et les représentants des deux municipalités marocaines.

6.2. Activités de formation et d'assistance technique

L'un des objectifs du projet a été le transfert de connaissances et de savoir-faire dans le cadre de la gestion bibliothécaire.

En effet, cette activité visait à promouvoir un modèle euro-méditerranéen de bibliothèque publique commun à l'ensemble des municipalités partenaires, reposant sur :

- les recommandations du dossier UNESCO en matière de bibliothèques publiques et les directives IFLA/UNESCO 2002,
- l'accès à une culture globalisée pour tous les citoyens des villes euro-méditerranéennes,
- une vocation multiple en tant que lieu d'information, espace de formation et d'apprentissage, centre culturel et de relation citoyenne,
- le principe du travail en réseau,
- la participation des différents acteurs du territoire,
- la collaboration avec d'autres organismes institutionnels ou non gouvernementaux dans le cadre d'actions diverses (centres d'enseignement, d'alphabétisation d'adultes et d'information...).

Afin de mettre en œuvre ces différents objectifs, des actions de formation et des missions d'assistance technique ont été programmées en faveur des villes de la rive sud du bassin méditerranéen.

Cycle d'observation

Dans le cadre de cette action ont été programmées, à Barcelone et Strasbourg, les activités de formation des techniciens des bibliothèques de Casablanca et de Fez. Il doit être remarqué, toutefois, que des problèmes d'organisation et de logistique ont empêché le déplacement des techniciens de Casablanca, tant à Barcelone comme à Strasbourg.

La rencontre de Barcelone a eu lieu entre les 12 et 16 décembre de 2005 et ont aussi pris part de responsables de bibliothèques de Salonique.

La rencontre de Strasbourg a eu lieu avec la participation aussi de responsables bibliothécaires de Salonique.

Assistance technique

Au cours de la mise en œuvre du projet, deux missions d'assistance technique sur le diagnostic et les propositions de gestion ont été menées à Casablanca et Fès, et une mission a été effectuée en vue de l'adaptation d'une bibliothèque scolaire de Jdeideh en bibliothèque publique générale.

Les missions diagnostic et proposition à Casablanca et à Fès ont été effectuées du 10 au 18 avril 2005 par Mme. Carme Galve, Directrice de la Bibliothèque Vila de Gràcia

de Barcelone, et Mme. Marie Jeanne Poisson, Directrice du Service des Bibliothèques de Strasbourg.

L'objectif de ces missions était de réaliser une première évaluation de la situation des bibliothèques de Fès et Casablanca afin de préparer et d'affiner le programme des actions culturelles et des visites d'études à venir.

A l'issue des missions, il a été mis l'accent sur la nécessité de former les personnels travaillant dans les bibliothèques de Casablanca et de Fès à travers notamment leur participation aux programmes initiés par les Instituts Français et Cervantès basés au Maroc et de mettre l'accent, à l'occasion des visites d'études à Strasbourg et à Barcelone, sur les thématiques suivantes :

- le classement Dewey,
- le fonctionnement d'une banque de prêt,
- l'organisation des espaces,
- la signalétique,
- le désherbage et la politique d'acquisition (importance d'un parti pris),
- l'accueil des bébés lecteurs et des enfants,
- la mise en place d'activités culturelles,
- la mise en réseau des bibliothèques,
- la création d'un fonds patrimonial.

Ce voyage a également permis d'identifier :

- des lieux où pourraient intervenir les différents animateurs et illustrateurs proposés par Strasbourg et Barcelone (la bibliothèque d'enfant de Casablanca notamment, anciennement dirigée par Mme SKALI),
- les agents des bibliothèques de Fès et Casablanca susceptibles de bénéficier de la visite d'étude à Strasbourg et Barcelone. Dans la perspective de l'organisation de ces accueils, des propositions indicatives ont été transmises aux Villes intéressées par Strasbourg et Barcelone.

La mission à Jdeideh a été effectué entre les 13 et 18 juin de 2006 par M. Santi Romero, architecte du Service de Bibliothèques de Barcelone, et Mme Isabel Mingüillón, Directrice de la Bibliothèque Mercè Rodoreda de Barcelone. Elle visait avant tout à réaliser une étude sur l'aménagement en bibliothèque/centre de lecture des espaces au sein d'un local identifié par la municipalité de Jdeideh, dans une école publique.

6.3. Activités de dynamisation culturelle dans les bibliothèques.

Un des objectifs de la création de ce réseau a été aussi la dynamisation culturelle des villes en profitant de la plate-forme que représentent les bibliothèques publiques. Pour cela ont eu lieu une série d'échanges qui ont produit des actions culturelles dans les bibliothèques des villes partenaires.

« Aller simple »

Cette activité a mobilisé les réseaux de bibliothèques de Strasbourg, Barcelone et Thessalonique et a consisté en l'accueil de musiciens et d'auteurs des villes partenaires marocaines.

Dans le cas de Barcelone, cette activité a été effectuée le 26 janvier 2006, dans la Bibliothèque Jaume Fuster, avec la participation de musiciens marocains.

En ce qui concerne Thessalonique, des groupes musicaux marocains ont joué dans les bibliothèques de la ville grecque dans le cadre d'une « Semaine du Maroc ».

À Barcelone, une conférence-débat a été en outre organisée dans la Bibliothèque Vila de Gràcia, avec la participation de l'auteur égyptien résidant à Paris, Tahar Ben Jelloun, sur le sujet des migrations marocaines en Europe.

Enfin, quatre bibliothèques de Strasbourg ont présenté, du 2 au 8 décembre 2005, quatre spectacles de contes interprétés par le conteur marocain, installé en France, Hamed Bouzzine.

« Les rendez-vous dans la bibliothèque »

Il s'agit d'une activité produite dans la Bibliothèque Municipale de Strasbourg et diffusée dans les bibliothèques de Fès et de Casablanca. L'illustratrice Pascale Lefebvre s'est installée une semaine en résidence respectivement sur le réseau des bibliothèques de Fès et de Casablanca, mais également dans des centres de jeunes, du 13 au 25 novembre 2005. Ce travail au contact des usagers et du personnel des bibliothèques, a débouché sur la constitution de grandes pièces, qui ont été présentées au public strasbourgeois le 1er décembre 2005, en correspondance avec le second Comité de Pilotage, avant de repartir vers Fès et Casablanca.

« Nous sommes jeunes »

Cette activité a été initiée par Barcelone avec Fès, Casablanca et Thessalonique. Des ateliers de photographie ont été organisés avec des jeunes usagers des bibliothèques de Casablanca, Fès et Salonique. Le résultat a été repris dans le livre intitulé "Nous sommes jeunes", en voie de publication.

6.4. Dotation d'équipements informatiques.

Ce volet du projet est celui qui est moins avancé, puisqu'il nécessitait la préparation et de cahiers des charges en vue de procéder au lancement de marchés publics. Le cahier des charges a été finalisé. On prévoit l'acquisition définitive de l'équipement et du matériel informatique nécessaires au bon fonctionnement des bibliothèques participantes tout au long du mois de novembre 2006, en clôture de projet.

6.5. Autres activités relatives au projet

La phase 2 du volet I de Med'Act se clôturera fin novembre 2006. Une conférence de diffusion des résultats se tiendra les 27 et 28 novembre 2006 à Barcelone en présence des autorités et des participants des villes partenaires, ainsi que d'autres villes euro-méditerranéennes et du public.

6. Bilan général

L'initiative Med'Act a été lancée afin de vérifier sur le terrain et de démontrer la faisabilité d'un programme communautaire de soutien à la coopération décentralisée entre les villes, les autorités locales et territoriales euro-méditerranéennes. L'objectif étant ambitieux, et les enjeux d'une grande importance pour le développement de l'aire euro-méditerranéenne, plusieurs phases ont été programmées afin de tester le fonctionnement d'un tel outil, ainsi que la réponse des principaux acteurs, et ce dans plusieurs secteurs de la culture et du développement urbain durable, en attendant l'adoption d'autres domaines d'action supplémentaires.

A l'issue de la seconde phase du volet I de Med'Act (« Cultures urbaines euro-méditerranéennes »), développée entre février 2005 et novembre 2006, l'on peut considérer, d'après les données en notre possession, que les objectifs généraux et spécifiques, tels qu'établis dans le projet initial, ont été en grande partie atteints. En effet, les activités annoncées ont été réalisées avec des résultats appréciables, et ce grâce à l'engagement des partenaires, et également à l'extension du délai de réalisation accordé par la Commission européenne.

7.1. Une phase expérimentale

L'évaluation du travail accompli doit tenir compte de la nature expérimentale de ce volet du projet, ainsi que du caractère institutionnel des partenaires. Le projet Med'Act est le fruit d'une forte volonté politique de mettre en place les conditions pour le déploiement - dans un second temps - d'initiatives de coopération culturelle concrètes et tangibles. Les retombées de cette phase sont à l'avenant: en plaçant les notions d'échange d'expériences et de diffusion des informations au centre de la démarche, ce deuxième exercice de Med'Act satisfait avant tout au caractère politique et stratégique de sa mission.

Avec cette seconde phase du volet I de Med'Act, un domaine d'intervention bien circonscrit a été choisi. Ce choix a certainement facilité la gestion du projet et des actions de coopération, et contribué à la cohérence des résultats.

7.2. Bilan et acquis du projet

D'un point de vue général, le programme d'activités de la présente phase de Med'Act a été respecté et mis en œuvre conformément à la proposition approuvée par l'Union européenne. Le calendrier de réalisation a, par contre, nécessité d'importants aménagements et requis deux avenants au contrat liant la Ville de

Barcelone à la Commission européenne, afin d'obtenir quelque 9 mois supplémentaires indispensables pour clôturer le programme.

Au point de vue des acquis techniques et culturels du projet, les activités menées ont permis de démontrer l'importance des bibliothèques non seulement comme lieux de conservation et partage du patrimoine libraire, mais également comme centres de diffusion de manifestations vivantes liées à la création littéraire et artistique contemporaine. En tant que tels, ils jouent, ou devraient jouer un rôle essentiel, aux côtés d'autres institutions préposées à ces objectifs - tels les musées, centres culturels, lieux de formation - en tant que pôles de développement, de cohésion sociale et de participation citoyenne. Le présent projet, tout en revendiquant une dimension pilote et expérimentale, constitue certainement un pas en avant non négligeable dans la reconnaissance de la culture comme facteur de développement.